

RAPPORT D'ACTIVITES

2012

LES AMIS D'ACCOMPAGNER asbl

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Princesse Astrid



« ENSEMBLE, PAS À PAS »

Mars 2013

« Si tu diffères de moi,
mon frère,
loin de me léser, tu
m'enrichis »

Antoine de Saint-Exupéry
(Citadelle)

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL	5
I. MISSION	7
II. FONCTIONNEMENT	9
III. ENCADREMENT	16
IV. ACTIVITÉS	19
V. QUELQUES FAITS MARQUANTS	34
VI. UNE PETITE HISTOIRE QUI SE PROLONGE	38
VII. LES COMPTES	40
VIII. SOUTENIR L'ASSOCIATION	44
IX. « ENSEMBLE, PAS À PAS »	46

ÉDITORIAL

En quelques pages, vous lirez ici le résumé d'une année de solidarité vécue en faveur des plus démunis. Voici quelques mots en guise d'introduction à ce rapport.

Fin 2011, la Direction avait décidé d'investir en engageant tout le personnel à temps plein. Elle souhaitait aussi mesurer les effets d'une telle politique. Elle en fut empêchée. En fin d'année 2012, elle dut bien constater, que, suite à diverses situations familiales heureuses ou plus douloureuses, jamais notre service ne fut assuré avec aussi peu de prestations de la part de ses salariés. Ceci s'est, bien sûr, répercuté sur l'efficacité du travail. Nos bénévoles sont montés aux créneaux avec ardeur et générosité. Au nom de la Direction et de tous nos bénéficiaires, je les en remercie très vivement.

Comme je l'écrivais dans la dernière lettre Info parue à ce jour, la plus-value de notre action se vit dans l'anonymat des pas à pas martelés sur les pavés de nos villes, sur les chaises des salles d'attente, sur les banquettes des transports publics. Certains nous prennent pour des faiseurs de miracles. Ils voudraient que nous tenions les promesses qu'ils ne peuvent tenir. 'Va à « Accompagner » et cela ira', affirme-t-on parfois. Ceci n'est pas vrai. Nous sommes également confrontés à l'échec, aux démarches inabouties. Mais notre particularité est de vivre ces impasses avec nos bénéficiaires, de compatir à leur souffrance, leur déception ou parfois même à leur désespoir.

Permettez-moi un coup de sang. Les pourfendeurs du paternalisme promeuvent l'autonomie, la responsabilisation, l'esprit d'initiative. Nous aussi nous voulons promouvoir ces valeurs dans le chef de nos bénéficiaires. Mais ériger l'autonomie en règle absolue, immuable, c'est aussi maintenir bon nombre de personnes dans la spirale de la misère. Face à l'inconnu d'une démarche à faire pour la première fois, certains restent paralysés. S'ils n'ont pas quelqu'un pour les accompagner à

franchir le seuil de cette première démarche, elle ne se fera pas. Leur situation n'évoluera pas. Avant de dire « ils n'ont qu'à », examinons nous nous-mêmes face à l'inconnu d'une situation difficile à vivre.

Vous qui nous avez soutenus en assistant à un concert ou à une pièce de théâtre organisés à notre profit, vous qui nous avez soutenus financièrement, vous qui êtes solidaires de notre action en faisant appel à nous, vous devez savoir qu'un service comme le nôtre est difficilement finançable. Il y a de l'argent pour des projets précis, en faveur de tel ou tel public cible. Pour notre part, étant donné notre projet d'« accompagner sur le terrain », nous n'avons pas de public cible fixé une fois pour toutes, sinon celui des plus démunis, des plus désemparés, des plus bousculés par un événement fortuit de la vie. Nous n'agissons pas non plus uniquement dans tel ou tel secteur. Nous répondons à toutes les demandes, dans tous les secteurs où quelqu'un souhaite être accompagné. Vous constaterez ceci en lisant ce rapport. Vous comprendrez aussi pourquoi votre aide nous est indispensable. Merci.

Et demain ? Demain, nous le construirons ensemble. Il y a de la restructuration dans l'air. Les événements de 2012 nous obligent à organiser notre action autrement. Notre réseau de partenaires doit pouvoir compter sur un service d'accompagnement de plus en plus fiable et de plus en plus performant. Nos bénéficiaires ne peuvent se trouver sans cesse devant de nouvelles personnes. Le bénévolat de chacun doit être un complément à l'action du personnel salarié, et non une charge supplémentaire pour ce dernier. Tout cela demandera de la rigueur et du professionnalisme de la part de chacun. Je suis certain que nous y arriverons, « ensemble, pas à pas » ! Allons de l'avant. Merci !

P. Guy LEROY

Président

I. MISSION

*« L'Association « Les Amis d'Accompagner » veut idéalement promouvoir et favoriser l'autonomie d'action et une meilleure intégration sociale des personnes en difficulté, qu'elle **accompagne physiquement sur le terrain dans leurs démarches avec des bénévoles formés**, afin qu'elles puissent retrouver leurs droits et assumer leurs responsabilités de citoyen. L'Association veut aussi étendre cette même action d'accompagnement aux personnes en perte provisoire ou définitive d'autonomie afin de permettre à celles-ci de continuer à vivre dignement et à se sentir bien.»*

Ainsi se définissent la mission de l'Association et son **projet**, dont les principales caractéristiques seront illustrées tout au long de ce rapport d'activités : basé sur des valeurs fondamentales et universelles, axé au profit des plus pauvres, audacieux et novateur, tourné vers l'avenir, porté par une équipe et travaillant en réseau.

Ce projet répond à un triple but :

- ❖ *Lutter* : « Les Amis d'Accompagner » s'assigne comme finalité d'accroître le rayonnement de son action afin de lutter sans cesse contre la précarité et la pauvreté, ou l'exclusion sociale.
- ❖ *Répondre à un besoin social* : Beaucoup de personnes restent dans ces situations par ignorance, par peur ou à cause de leur isolement. Elles n'effectuent pas les démarches requises proposées, parce qu'un événement survenu dans leur vie les laisse désorientées, voire abandonnées, ou encore parce qu'elles les ignorent, tout simplement.
- ❖ *Inspirer* : En mettant en œuvre les moyens dont elle dispose et qu'elle entend développer, elle espère aussi inspirer d'autres initiatives de même nature.

« Les Amis d'Accompagner » se veut être un relais entre les demandeurs d'aide et les administrations et institutions, ou autres. Un chaînon social donc, manquant ou peu présent dans le tissu associatif du pays, clairement situé dans un processus **d'action sociale**, et non de service social.

La différence entre les deux approches est utilement représentée par le tableau suivant :

Le service social classique	L'action sociale
<ul style="list-style-type: none"> - Réception de la demande d'aide - Prise en charge du problème par l'institution - Espace formel : on suit des règles et des règlements émis par l'institution - A la merci d'une décision institutionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Espace d'écoute ➔ Redéfinition du problème ➔ Espace informel ➔ Accompagnement sur le terrain, pas à pas
Bénéfice pour la personne ?	
- Dépendance	➔ Cheminement vers l'autonomie



II. FONCTIONNEMENT

Pour remplir sa mission, « Les Amis d'Accompagner » a mis en place une organisation permettant de répondre tant aux demandes formulées directement par les personnes que l'Association accueille en son **Bureau**, qu'à celles émanant de son **Réseau** de partenaires, patiemment construit ces dernières années.

Au Bureau d'accueil

« Les Amis d'Accompagner » oriente les personnes qui s'adressent à elle et lui accordent ainsi leur confiance, vers une solution globale de leur situation, par des démarches qu'elles doivent entreprendre. Cette orientation implique une série d'actions successives.

L'accueil

L'accueil initial se fait avec chaleur, avec cœur, et commence tout naturellement, avec le bénévole préposé, par la présentation de la tasse de café, de thé ... et de biscuits, suivie d'une « petite parlotte », de façon à mettre la personne à l'aise.

L'écoute

Ensuite, la personne, qui aura pris préalablement rendez-vous, est reçue par l'intervenant social. Celui-ci prend note des informations « signalétiques » indispensables à une bonne gestion, et ouvre « son dossier » de façon complète et correcte.

S'ensuit alors l'écoute de la personne, l'action la plus importante, durant laquelle, à plusieurs reprises, l'intervenant demande si elle comprend bien ses propos.

Analyse de la situation

Si la demande est bien ciblée, le besoin facilement identifiable, l'analyse se fait durant l'entretien. Comme il arrive souvent qu'une analyse nécessite de donner des coups de téléphone, de visiter des sites internet,

etc., l'intervenant social évalue si la durée de l'entretien suffit à l'analyse de la situation.

Si une situation est très complexe et s'il est évident qu'il manque des éléments aptes à une bonne analyse, il sera demandé à la personne de revenir, afin de donner à l'intervenant social le temps de récolter les informations nécessaires à l'analyse correcte de la situation.

De même, s'il semble que la problématique d'une personne ne peut être maîtrisée de prime abord, la situation sera abordée à partir d'un point donné. L'intervenant aidera donc la personne à partir de cet aspect des choses, tout en lui précisant qu'il manque des données mais qu'elles se complèteront au fur et à mesure de l'évolution du dossier. Ici aussi, il lui sera proposé un autre rendez-vous.

Les résultats de cette analyse permettent de passer à l'action suivante, tout en n'oubliant jamais le ou les buts poursuivis par cette personne.

Recherche des solutions

A partir de l'écoute et de l'analyse, l'intervenant social envisage les solutions possibles, et établit le plan d'actions.

Etablissement d'un planning de démarches à entreprendre

Ce planning – ce plan d'actions – reprend, autant que possible, toutes les démarches à faire, avec ou sans l'Association, en vue d'arriver à résoudre la situation de la personne, et de répondre à ses besoins.

Il se peut que, malgré la complexité d'une situation, une première démarche à entreprendre soit facilement identifiable. Dans ce cas, elle sera directement proposée sans attendre « la solution globale ».

Accompagnement de terrain ou non.

Une fois le planning des démarches à entreprendre établi, il est demandé à la personne si elle est *vraiment* capable de les assumer seule.

Si la réponse est positive, l'intervenant social remet le planning de ces démarches, et invite la personne à revenir, au cas où elle serait dans une impasse, ou tout simplement si elle n'arrivait pas à faire seule ces démarches. Elle sera sécurisée au maximum, afin qu'elle n'ait pas peur de revenir vers l'Association après avoir affirmé qu'elle pouvait régler ses affaires de façon autonome.

Le but est que la personne arrive à trouver une solution à son problème et qu'elle sente que « Les Amis d'Accompagner » peut lui proposer encore d'autres solutions. Comme la personne s'est adressée à l'Association, comme une liste de démarches à entreprendre lui a été remise, il est normal que l'intéressée informe l'association du résultat des démarches entreprises. En cas de démarche aisée, mais pour surmonter ses peurs éventuelles, un accompagnement peut aussi être proposé.



Si la réponse est négative, ou si l'intervenant social, malgré une réponse positive, estime qu'il est préférable que la personne soit accompagnée, ou si pour certaines démarches la personne ne peut agir seule, il lui sera proposé un **accompagnement de terrain** par un bénévole, en vue d'accomplir avec elle les démarches planifiées. Après chaque accomplissement d'une démarche, si tel est son souhait, la personne peut reprendre seule son chemin et se débrouiller « *sans l'Association, grâce à elle* ». Souvent pourtant, ces personnes se sentent seules, savent qu'elles n'y arriveront pas par elles-mêmes et elles n'osent le dire. Elles ont sans

doute déjà l'expérience de nombreuses démarches infructueuses. Et ceci ne sera pas perdu de vue par l'intervenant social.

Les démarches sont accomplies une à une, en gardant comme objectif la finalité de chacune d'entre elles.

Un suivi de l'évolution de la situation

Au cas où l'Association a effectué au moins un accompagnement de terrain, le suivi est abordé.

Après chaque démarche, au vu du planning des actions à entreprendre, élaboré précédemment, muni du rapport de mission rédigé par le bénévole accompagnant après chaque mission réalisée, l'intervenant social explique à la personne (rendez-vous, téléphone) l'avance effectuée dans la recherche d'une solution ou d'une réponse, et quelle est la démarche suivante à entreprendre.

Si une personne n'a pas demandé d'accompagnement, mais revient vers l'Association, l'intervenant refait avec elle toutes les actions qui précèdent. Dans certains cas limites, il devance le retour de la personne en prenant de ses nouvelles. Car, malgré des paroles rassurantes, certaines personnes qui auront choisi de ne pas être accompagnées n'osent pas revenir ou reviennent trop tard, si elles ne parviennent pas à se débrouiller seules.

Si l'Association a atteint le ou les objectif(s) fixé(s), le dossier est clos jusqu'à une nouvelle demande de la part de la personne, que nous appellerons pour la suite « bénéficiaire ».

Il y eut un soir... il y eut un matin...

Ce petit témoignage reflète bien ce qu'ont vécu, aussi bien une famille que des bénévoles, en quête d'un logement. La famille X... s'était présentée au bureau d'Accompagner en demandant d'accompagner le papa dans un établissement hospitalier pour un traitement assez lourd et long. De nombreux accompagnements vers l'hôpital ont été accomplis. C'est en raison des soins à dispenser au papa que la maman et les trois enfants avaient été acceptés dans notre pays. Après un séjour en Flandre de quelques mois (l'aînée des enfants a pu ainsi apprendre le néerlandais à l'école qu'elle fréquentait) la famille se retrouve à Koekelberg dans un logement provisoire.

Pour la famille, c'est une planche de salut : avec les bénévoles de l'association, le papa peut aller régulièrement à l'hôpital, l'aînée est inscrite dans une école néerlandophone et les deux plus jeunes fréquentent une école proche de leur habitat. Tout semble être en place pour vivre une période paisible et heureuse après des semaines d'errance d'un lieu à un autre. Fin juillet la famille reçoit l'ordre de libérer le logement et donc de se débrouiller pour en trouver un autre. Cela ne pouvait pas tomber à un pire moment : le papa hospitalisé en urgence, les vacances pour beaucoup d'administrations et de propriétaires de logement à louer.

Travaillant en binôme avec un ancien collègue et bénévole, lui aussi à Accompagner, nous nous sommes mis à la recherche d'un abri. Nous avons entrepris des démarches multiples auprès de différents organismes sociaux, juridiques, communaux. Nous avons visité de nombreux appartements ou maisons, mais chaque fois la réponse tombait, désespérément la même : « désolé »... ou pire encore : « un tel logement vous pourrez l'avoir mais pas avant 10 ans... » La famille et nous-mêmes vivions dans l'inquiétude de l'expulsion déjà programmée. A chaque nouvel espoir de solution succédait un nouveau découragement ; c'était le « il y eut un soir... » vécu au quotidien.

Il y a quelques semaines nous apprenons qu'un appartement se libère et pourrait convenir pour notre famille. L'espoir renaît et des démarches tous azimuts sont entreprises mais à chaque réunion ou visite de responsables, des embûches se dressent : il y a de nombreux oui, mais ... ; d'accord, à condition que... ; de moments de réflexion ...au cas où ; etc... Au cours de ces semaines, il y eut des moments d'espérances et aussi des moments de découragements ; » il y eut de nombreux soirs... Puis un jour « il y eut un matin... » Une communication téléphonique nous invitait à rencontrer les responsables de l'appartement pour analyser les différents éléments du contrat qui devrait être signé définitivement deux jours plus tard. C'est l'aboutissement d'un long chemin semé d'embûches, d'obstacles souvent infranchissables.

Ce qui nous a soutenus, c'est d'abord le courage de la famille. C'est aussi la force de pouvoir travailler et de cheminer dans cette recherche en étant à deux : deux bénévoles et leurs épouses, animés de cette volonté toujours renouvelée de chercher et encore chercher, partir et repartir dans l'espoir de trouver. Nous avons aussi pu compter sur l'aide de l'assistant social qui gère le dossier de la famille. En contact régulier avec lui, il nous a toujours encouragés et rassurés en effectuant lui-même des démarches importantes qui ont permis d'avoir la reconduction de délais pour une non-exécution de l'ordre d'expulsion. Les figures de deux anciennes bénévoles aujourd'hui décédées, Geneviève de Briey et Martine Leroy, ont été pour nous une source d'engagement renouvelé. Pour leur engagement au service des plus démunis, « Accompagner » leur devra une éternelle reconnaissance. F.M. & A.R.

En Réseau

Au fil des ans, en multipliant les contacts et les présentations de son projet, en faisant offre de service, ou par le « bouche à oreille », l'association « Les Amis d'Accompagner » a gagné la confiance d'une petite centaine d'institutions publiques ou privées (CPAS, hôpitaux, associations,...) qui font aujourd'hui appel à elle pour faire accompagner leurs propres bénéficiaires dans des démarches qu'ils ne savent pas accomplir seuls.

Ce réseau constituera sans aucun doute l'élément moteur de l'extension de l'activité de l'Association, demain, à travers tout le pays, à la rencontre des besoins d'accompagnement d'une population toujours plus paupérisée, fragilisée : la plus souvent désorientée par nos arcanes administratifs et réglementaires.

Ces « partenaires » introduisent leur demande d'accompagnement par l'intermédiaire du site web www.accompagner.be ou par fax, exceptionnellement par téléphone. Ici aussi l'Association mène une série d'actions successives pour satisfaire la demande qui lui est adressée, actions qui, dans l'exécution pratique de l'accompagnement sur le terrain, sont pour la plupart identiques aux demandes des bénéficiaires de l'Association.

Réception de la demande d'accompagnement

L'intervenant accuse réception de la demande au partenaire.

Analyse de la situation

Après quoi, il prend connaissance de la demande. Il en examine la compréhension et la complétude. Si nécessaire, l'intervenant reprend contact avec le demandeur pour obtenir tous les éclaircissements nécessaires à la bonne exécution de la mission d'accompagnement demandée et de sa gestion administrative.

Examen de faisabilité

L'intervenant examine alors la faisabilité de la demande : l'Association a-t-elle les ressources nécessaires en bénévolat, en profil et aux dates et

heure demandées pour cet accompagnement? Il confirme ou infirme à ce moment l'acceptation de la mission auprès du partenaire.

Organisation de l'accompagnement

La mission d'accompagnement est organisée : recherche du bénévole adéquat, rédaction de son ordre de mission, briefing, etc.

Accompagnement de terrain

Le bénévole accompagnant prend en charge le bénéficiaire du partenaire au lieu de rendez-vous et effectue avec lui la démarche demandée. Il le raccompagne le cas échéant.

Suivi de l'évolution de la situation

Sa mission accomplie, l'accompagnant en rédige un rapport circonstancié (résultat de la démarche effectuée, commentaires, suivi à entreprendre, etc.) qu'il fait parvenir à l'Association.

L'intervenant envoie systématiquement le contenu pertinent au partenaire et se met à sa disposition pour tout accompagnement complémentaire.



III. ENCADREMENT

L'équipe

Le fonctionnement des « Amis d'Accompagner » est organisé autour d'une **équipe** de collaborateurs composée d'une **quarantaine de bénévoles** et de deux professionnelles rémunérées à temps plein: une assistante sociale et une administrative.

Un **Comité de Direction** (bénévole) gère l'activité de l'Association, tant au niveau journalier qu'au niveau du long terme : il lui donne les impulsions nécessaires à l'accomplissement et à la pérennité de sa mission.

L'assistante sociale gère l'accueil social – elle encadre les intervenants sociaux - et les relations avec les partenaires, tandis que la **secrétaire** prend en charge tout le volet administratif et le soutien à la Direction.

Des **bénévoles** prennent en charge tous les autres volets du fonctionnement : l'accueil, l'accompagnement sur le terrain, l'entretien des locaux, l'informatique, la comptabilité, etc.

La pérennité de l'Association dépend de la générosité des « **bénévoles accompagnants** » qui s'y dévouent, sur le terrain, avec les bénéficiaires.

Ceux-ci :

- ❖ Permettent aux bénéficiaires de dépasser leur crainte par rapport à la démarche à accomplir et, par la suite, de l'effectuer seuls ;
- ❖ Facilitent, par leur présence, le contact et la communication avec l'interlocuteur de la démarche entreprise;
- ❖ Soutiennent moralement les bénéficiaires (s'ils sont découragés par les démarches ou rendus sceptiques par une expérience pénible) ;
- ❖ S'assurent, par leur rôle de témoin, de la prise en compte de la demande par l'interlocuteur rencontré ;
- ❖ Transmettent à l'intervenant social l'information récoltée (rapport);
- ❖ Estiment si l'interlocuteur rencontré fut bien la personne qualifiée pour répondre à la demande et au problème de la partie demanderesse.

Je m'appelle Omar et j'ai 25 ans.

Après plusieurs années dans la vie associative (GREEN Belgium, Croix Rouge), j'avais envie de continuer mon implication dans le milieu social. C'est ainsi que j'ai fait la connaissance de l'asbl Les Amis d'Accompagner.

Grâce aux nombreuses missions d'accompagnement, j'ai pu découvrir et en apprendre beaucoup sur les difficultés sociales que traversent les personnes fragilisées. Cela m'a permis de développer mon capital humain et d'apporter un soutien naturel à travers mon expérience, ma bonne humeur et le sourire au quotidien !

Je me rappelle d'une magnifique dame qui avait sollicité notre aide pour un accompagnement au CPAS. Elle avait été très satisfaite de cet appui que je lui ai apporté quand son dossier avait été accepté ! Notre mission devient alors un pur condensé de bonheur quand nous redonnons espoir aux personnes afin qu'elles puissent devenir responsables et redémarrer la vie sous des jours meilleurs.

Ses valeurs

L'action de terrain menée par l'Association s'inspire, partout où elle est vécue, de valeurs fondamentales et universelles reprises dans la **Charte** des « Amis d'Accompagner » :

- ❖ La valeur unique et irremplaçable de chaque personne humaine ;
- ❖ La dignité de tout homme et de toute femme, quels que soient leur origine, leur situation et leurs états sociaux ;
- ❖ La liberté fondamentale de chacun, la fraternité et la fidélité ;
- ❖ La confiance : elle permet aux bénévoles de donner le meilleur d'eux-mêmes aux bénéficiaires ;
- ❖ Le respect : une relation respectueuse permet de rejoindre l'autre à un moment important de sa vie, dans un esprit de tolérance et de solidarité ;

- ❖ L'humilité : induite par l'ampleur de la mission entreprise et la conscience qu'a l'équipe de ses faiblesses et limites.
- ❖ La solidarité active et généreuse : inhérente à son action de tous les jours.



IV. ACTIVITÉS

La réalisation de la mission des « Amis d'Accompagner » à travers l'organisation et le fonctionnement mis en place se traduit principalement par les activités suivantes :

Accueillir

De façon générale le public accueilli par l'Association, est un public de pauvres, voire de très pauvres – essentiellement des femmes –, qui sont le plus souvent seuls, belges en grande partie, et d'âge mûr. Et pour un nombre élevé d'entre eux, en situation irrégulière. Le nombre total de personnes accueillies varie peu ces cinq dernières années – entre 420 et 460 – et semble être la capacité d'accueil « de croisière » de l'Association.

❖ *Un public des plus pauvres :*

En effet, des 458 bénéficiaires accueillis cette année, plus de 25% d'entre eux sont sans revenus, et plus de 50% vivent d'allocations de remplacement. C'est grâce aux lois de protection sociale en vigueur en Belgique que ceux-ci peuvent « survivre ». D'une année à l'autre, ces rapports restent relativement stables.

Année	2008	2009	2010	2011	2011	2012	2012
Revenus	%	%	Nombre	Nombre	%	Nombre	%
C.P.A.S	25,55	32,14	131	134	30,2	117	25,5
Sans revenus	24,75	21,95	101	87	19,6	115	25,1
Allocations de chômage	10,78	11,18	60	57	12,9	50	10,9
Allocations de mutuelle	7,58	9,78	46	57	12,9	51	11,1
Travail	8,38	7,78	37	35	7,9	34	7,4
Pension de retraite	4,19	6,19	33	26	5,9	30	6,6
Allocations familiales	9,38	4,99	16	10	2,3	2	0,4
Autre ressource	4,79	2,99	8	7	1,6	14	3,1
Pension alimentaire	1,8	1,6	5	3	0,7	2	0,4
Non-communicé	2,79	1,4	22	27	6,1	43	9,39
			459	443	100	458	100,0

L'Association rencontre ainsi un de ses objectifs prioritaires: être au service des plus pauvres.

❖ *Composé essentiellement de femmes, dès le départ*

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre	420	447	459	443	458
Femmes	261	249	261	254	271
Hommes	159	198	198	189	187

❖ *Majoritairement isolés*

D'une proportion avoisinant d'une année à l'autre les 50%, ils forment, avec les familles monoparentales, plus de 70% du public.

Année	2008		2009		2010		2011		2012	
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%	Nombre	%		
Isolé	205	252	210	212	47,9	227	49,6			
Famille monoparentale	93	75	86	80	18,1	96	21,0			
Couple avec enfant	78	79	83	69	15,6	53	11,6			
Couple sans enfant	29	27	21	23	5,2	24	5,2			
Cohabitant de fait	8	14	24	13	2,9	24	5,2			
Non communiqué	7	0	35	46	10,4	34	7,4			
Total	420	447	459	443	100	458	100			

❖ *Belges en grande partie : plus de 40% chaque année*

Il y a néanmoins lieu de remarquer l'importance prise, depuis quelques années, dans la population de l'Association, par les Africains et les Européens issus de l'ancien bloc soviétique.

Année	2008		2009		2010		2011		2012	
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%	Nombre	%		
Belgique	177	186	194	188	42,4	188	41,0			
Afrique subsaharienne	78	87	64	74	16,7	91	19,9			
Afrique du Nord	58	72	79	51	11,5	54	11,8			
Europe Centrale et de l'Est	52	52	62	62	14,0	63	13,8			
Europe de l'Ouest	23	26	29	27	6,1	27	5,9			
Amérique du Sud	12	6	2	5	1,1	2	0,4			
Moyen Orient	8	13	11	18	4,1	13	2,8			
Asie	7	4	5	8	1,8	7	1,5			
Non-communiqué	4	0	12	10	2,3	13	2,8			
Apatrides	1	1	1	0	0,0	0	0,0			
Total	420	447	459	443	100,0	458	100,0			

❖ *D'âge mûr*

L'Association couvre très majoritairement les couches de la population les plus susceptibles d'être touchées par des problèmes d'emploi, de chômage, de situation familiale sensible. Plus de 50% des bénéficiaires son effet en effet compris dans les tranches d'âge au-dessus des 40 ans.

Année	2008	2009	2010	2011		2012	
Âge	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%	Nombre	%
De 41 à 65	178	210	225	216	49	210	46
De 26 à 40	151	152	147	137	31	148	32
De 66 à 99	18	26	34	35	8	40	9
De 10 à 17	3	5	6	11	2	7	2
De 18 à 25	46	33	27	31	7	6	1
Non communiqué	24	21	20	13	3	47	10
Total	420	447	459	443	100	458	100

❖ *Dont 30 % sont en attente de séjour définitif*

Le système économique mondial engendre d'une part l'émergence de populations de plus en plus fragilisées face à la dure réalité économique du marché, et d'autre part des migrations de populations attirées par la perspective d'un hypothétique éden économique. Certaines de ces personnes viennent frapper à la porte de l'Association, avec pour perspective de trouver une piste pour régulariser leur séjour en Belgique ou, le cas échéant, les moyens de leur survie quotidienne. Malheureusement, l'absence de statut de ces personnes en Belgique laisse peu d'espoir quant à la résolution de leur situation globale.

Titre de séjour	\ Année	2010	2011	2012
Droit de séjour illimité		67,2%	50,1%	56,8%
Autorisation provisoire de séjour		11,3%	22,2%	17,9%
Sans statut		6,5%	3,7%	5,0%
Demande d'asile		5,4%	5,5%	4,8%
Demande de régularisation		5,8%	4,4%	3,9%
Demande de naturalisation en cours		0,2%	0,2%	0,0%
Non-communicé		3,5%	13,8%	11,7%
Total général		100	100	100

Orienter

Il reste important de souligner une fois encore, que « Les Amis d'Accompagner » n'a pas « la » solution directe aux situations les plus diverses des personnes qu'elle prend en charge : à partir de son analyse, elle **oriente** les personnes vers ce qui devrait être « la » solution, les guide comme un « premier de cordée », et avance, ensemble avec eux, pas à pas, sur sa voie.

❖ *Pourquoi vient-on à l'Association?*

L'année 2012 ne diffère en rien des précédentes. Il faut cependant relever l'importance croissante prise par les demandes d'aide sur le plan administratif au bureau d'accueil.

Année	2008		2009		2010		2011		2012	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Motifs de venue										
Logement	33	34	133	29,0	130	29,3	104	22,7		
Droit des étrangers - Justice	20	19	90	19,6	75	16,9	95	20,7		
Santé	8	12	55	12,0	50	11,3	66	14,4		
Ressources & besoins de base	15	12	67	14,6	75	16,9	76	16,6		
Emploi – Formation	7	6	29	6,3	20	4,5	20	4,4		
Aide administrative au bureau	8	6	42	9,2	49	11,1	61	13,3		
Budget	5	5	16	3,5	14	3,2	8	1,7		
Enfance – Jeunesse	2	4	19	4,1	20	4,5	19	4,1		
Ecoute - Réorientation	3	3	8	1,7	10	2,3	9	2,0		
Total			459	100	443	100	458	100		

Cela faisait des années que S. n'avait pas mis de l'ordre dans ses papiers. Afin de répondre aux questions de l'assistante sociale de son C.P.A.S., il lui fallait les trier. S. est donc arrivé au bureau d'accueil avec des sacs plein de papiers. Il les a déposés devant la bénévole en charge de l'accueil social et a dit que c'était urgent.

Il ne demandait pas un accompagnement de terrain. Il voulait que nous l'aidions à classer ces factures, reçus, attestations de toutes sortes afin qu'il puisse répondre à ce qui lui était demandé. Deux bénévoles se sont attelés à la tâche durant quelques heures. La grande table de la salle d'accueil ressemblait à un champ de bataille.

C'est ce que nous appelons un accompagnement administratif.



Quelles sont les démarches accomplies avec ces personnes?

Ou, en d'autres termes, quelles sont les orientations données suite à l'écoute et à l'analyse de leur situation ? Du moins pour les personnes qui ont demandé ou qui ont nécessité un accompagnement direct par un bénévole de l'Association.

Année	2008		2009		2010		2011		2012	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Logement	79	20%	105	26%	112	28%	96	24%	76	19%
Santé	61	15%	79	20%	69	17%	91	23%	175	44%
Justice	74	19%	36	9%	77	19%	78	20%	56	14%
Aide administrative au bureau	0	0%	20	5%	29	7%	56	14%	37	9%
Ressources	90	23%	54	14%	64	16%	55	14%	53	13%
Enfance et Jeunesse	24	6%	63	16%	10	3%	41	10%	44	11%
Administration	41	10%	28	7%	48	12%	31	8%	36	9%
Réorientation	0	0%	2	0%	8	2%	15	4%	1	0%
Budget	10	3%	5	1%	9	2%	11	3%	2	0%
Emploi et Formation	19	5%	6	2%	13	3%	11	3%	6	2%
Droit des étrangers	12	3%	11	3%	10	3%	7	2%	12	3%
TOTAL	410		409		449		492	100	498	100

À la lecture du tableau et de celui qui précède, il est paradoxal de constater que si le logement reste le motif principal de leur venue, c'est le domaine de la santé (Médecins du monde, Hôpitaux, etc.) – qui, avec 35%, vient largement en tête des accompagnements réalisés. Ce domaine double pratiquement son « score » de 2011. Il est sans nul doute utile d'insister ici, une fois encore, que « Les Amis d'Accompagner » ne s'occupe pas de rechercher des logements, mais accompagne les personnes vers des associations publiques ou privées spécialisées dans cette recherche. Elle les accompagne aussi fréquemment dans les visites de logements et vers des associations spécialisées dans les litiges avec les propriétaires.

Accompagner sur le terrain

L'accompagnement par des personnes bénévoles inclut une présence, une écoute bienveillante et le respect du bénéficiaire dans son identité et dans sa dignité. Pour des personnes vivant une situation difficile, cet échange peut être stimulant. Il est bénéfique dans bien des cas, car il assure à la personne une plus grande chance de la prise en compte de sa demande, du respect de ses droits et l'assurance que ses desiderata seront correctement transmis et entendus, surtout en cas de difficultés linguistiques.

Pratiquement doublé depuis 2005, mais constant ces dernières années, le nombre d'accompagnements reste le « baromètre » de l'action des « Amis d'Accompagner ». Les besoins des plus pauvres sont tels que l'Association peut s'attendre à voir croître le nombre de demandes d'accompagnement venant de particuliers ou de partenaires ancrés eux aussi dans la réalité de la paupérisation et de la détresse, mais sans moyens d'accompagnement.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'accompagnements	257	253	354	410	409	449	492	498



Travailler en réseau

« En Belgique, le seuil de pauvreté s'élève aujourd'hui à 1.000€ par mois pour une personne vivant seule et à 2.101€ pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants. Ce « seuil » est un indicateur utilisé à travers le monde. Il correspond à 60 % du revenu médian du pays de référence. Le revenu médian est le revenu qui divise la population en deux parties égales : 50 % de la population a un revenu supérieur, l'autre moitié a un revenu inférieur.

Bruxelles est la région du pays où le pourcentage de la population qui vit au-dessous de ce seuil est le plus élevé. En 2008, il s'agissait de 26% (contre 10,1% en Flandre et 19,5% en Wallonie). En 2012, on parle déjà de 27,8% des Bruxellois. On peut néanmoins estimer que le taux de pauvreté bruxellois est certainement supérieur à ces chiffres dans la mesure où les coûts du logement et d'autres biens de base sont plus élevés à Bruxelles alors que le revenu médian est calculé à partir d'une moyenne nationale. En d'autres termes, avec 1.000 € par mois, un isolé bruxellois acquiert beaucoup moins de biens de bases que les autres Belges. » (Source : site du Forum bruxellois de la lutte contre la pauvreté)

A la lecture de ce qui précède, il apparaît évident que « Les Amis d'Accompagner » ne sait et ne peut travailler seule. Très vite donc, l'Association s'est employée à se faire connaître et à mettre à la disposition de nombre d'institutions publiques et associations ou entreprises privées, son service d'accompagnement sur le terrain. Ce qu'elle continue à faire aujourd'hui. Ainsi est né petit à petit un **réseau d'une centaine de « partenaires »**.

❖ *Qui recommande « Les Amis d'Accompagner » ?*

Année	2008		2009		2010		2011		2012	
	%	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Bouche à oreilles	37	36	112	24,4	103	23,3	134	29,3		
Partenaires associatifs	26	25	142	30,9	140	31,6	133	29,0		
Institutions religieuses	18	20	58	12,6	53	12,0	53	11,6		
Institutions publiques	19	18	71	15,5	110	24,8	114	24,9		
Publicité			61	13,3	31	7,0	21	4,6		
Non-communicué	0	1	15	3,3	6	1,4	3	0,7		
Total	100	100	459	100	443	100	458	100		

Avec plus de 65%, ce sont effectivement aujourd'hui les partenaires qui recommandent majoritairement l'Association auprès de leur public. Une réelle reconnaissance du travail accompli... A parfaire.

❖ *Quelle est l'importance des demandes directes d'accompagnement de la part des partenaires?*

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'Association réalise environ 42% de ses accompagnements pour les partenaires. La capacité d'accueil de celle-ci restant constante, c'est effectivement par l'accroissement du réseau et de ses demandes que de plus en plus de gens dans le besoin pourront être aidés.

Année	2010	2011	2012
Nombre de missions d'accompagnement	449	492	498
Missions demandées par des partenaires	144	210	207
Ce qui représente % des missions accomplies	32,07	42,68	41,57
Par des partenaires différents	46	55	57
Pour des bénéficiaires différents	91	122	104

Et si « Les Amis d'Accompagner » compte une centaine de partenaires actuellement, seule une bonne moitié (57) a fait parvenir une demande d'accompagnement. Soit parce que le besoin n'existait pas, soit parce que le partenaire a « oublié » l'Association. L'objectif de 2013 sera donc de remédier à cet état de chose.

❖ *Quels sont nos partenaires « demandeurs » en 2012 ?*

Il y a lieu de relever avec intérêt que le social n'a pas de barrières, et que l'Association compte parmi ses partenaires actifs quelques associations néerlandophones de renom.

Nos partenaires	Nombre d'accompagnements réalisés
Accueil Montfort - femmes	8
BON – Molenbeek	2
Bravvo ASBL	2

Nos partenaires	Nombre d'accompagnements réalisés
Bruxelles Accueil Porte Ouverte	1
Caritas Molenbeek	1
CASU - SAMU Social - Centre	10
CAW Mozaiek Asiel	1
CAW Mozaiek De Hallen	7
Centre Ariane	2
Centre de revalidation - Valida	3
Centre d'entraide de jette	2
Centre l'Adret	1
Centre social protestant	1
Chez Nous Bij Ons	3
CLES	3
Clinique de l'Europe	2
Clinique Sans-Souci	1
Commune de Saint-Gilles	2
Conférence St-Vincent-de-Paul Berchem	1
Consultation Kind en Gezin	3
Consultation ONE	2
Convivence	1
Convivial	2
CPAS de Berchem Sainte Agathe	1
CPAS de Bruxelles-antenne miroir	1
CPAS de Koekelberg	7
CPAS de Saint-Gilles	1
CPAS de Schaerbeek	1
CPAS d'Evere	2
CPAS Uccle	1
Croix Rouge de Jette	2
Espace social Télé-Service	5
Habitat et Rénovation asbl	1
Hôpital Molière Longchamps	1
Infirmières de rue	2
Institut Pacheco	5
La Gerbe asbl-Service de santé mentale	2
Les foyers d'accueil	14
Les Petits Riens	1
Ligue braille - service d'accompagnement	1
Maison Médicale de Ganshoren Calendula	2

Nos partenaires	Nombre d'accompagnements réalisés
Maître H	1
Nouveau Centre Primavera	8
NASCI	9
Père G.L.	14
Petit Château (Fedasil)	39
Prisme Nord Ouest	1
Promojeunes	2
Résidence Heyzel	1
Restaurant social "La rencontre"	2
SAMPA -Service d'aide aux personnes âgées	2
SNCB Holding	2
Soleil du Nord	3
Source asbl	5
Talita	6
Transit asbl	1
Total	207



Contribuer à la Cohésion sociale bruxelloise

« Par cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quels que soient leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau ».

(Programme de Cohésion sociale de la Cocof 2011 – 2015 page 4)

Lors de notre reconnaissance par la commune de Koekelberg dans le cadre de ce projet en 2011, « Les Amis d'Accompagner » s'étaient engagés à accueillir 60 **primo-arrivants** par an, et à les accompagner. Et, après deux ans, il faut bien constater que le bilan est positif. Nous espérons aussi pouvoir compter davantage sur des demandes d'accompagnements émanant des autres associations du projet de Cohésion sociale. Une interpellation a été faite dans ce sens.

❖ *Combien de primo-arrivants ont-ils été accueillis ?*

S'ils étaient déjà 62 en 2011, ils sont cette année **85** à avoir fait confiance aux « Amis d'Accompagner », dont 44 femmes.

Ce nombre semble à la fois faible, si l'on considère le « potentiel » de cette population à Bruxelles, et important, si l'on considère le travail de partenariat accompli par l'Association, et sa capacité d'intervention de première ligne.

	Année	2011	2012
Nombre total		443	458
Femmes		254	271
Hommes		189	187
Primo-arrivants		62	85
Femmes		38	44
Hommes		24	41

❖ *Comment sont-ils arrivés à l'Association ?*

75% sont venus à l'Association envoyés par des partenaires de son réseau.

Année	2011		2012	
	Nombre	%	Nombre	%
Venus par				
Bouche à oreilles	10	16,1	18	21,2
Partenaires associatifs	29	46,8	36	42,4
Institutions religieuses	8	12,9	10	11,8
Institutions publiques	11	17,7	18	21,2
Non-communicé	1	1,6	0	0,0
Publicité	3	4,8	3	3,5
Total	62	100	85	100

❖ *D'où proviennent-ils ?*

Depuis notre entrée dans le projet, les primo-arrivants proviennent essentiellement de l'Afrique subsaharienne, et de l'ancien bloc de l'Est.

Année	2011		2012	
	Nombre	%	Nombre	%
Origines				
Afrique subsaharienne	24	38,7	31	36,5
Maghreb	6	9,7	8	9,4
Europe Centrale et Europe de l'Est	17	27,4	25	29,4
Europe de l'Ouest	3	4,8	10	11,8
Amérique du Sud	0	0,0	0	0,0
Moyen Orient	9	14,5	5	5,9
Asie	2	3,2	2	2,4
Non-communicé	1	1,6	4	4,7
Apatride	0	0,0	0	0,0
Total	62	100	85	100

❖ *Quelle est leur situation familiale ?*

Elle ne diffère en rien de la population générale accueillie par l'Association : une grande majorité d'isolés et de familles monoparentales. Il faut néanmoins relativiser ces chiffres, étant donné le pourcentage important de situations non communiquées (16,5%).

Année	2011		2012	
	Nombre	%	Nombre	%
Situation				
Isolé	30	48,4	37	43,5
Famille monoparentale	8	12,9	13	15,3
Couple avec enfant	9	14,5	8	9,4
Couple sans enfant	3	4,8	6	7,1
Cohabitant de fait	1	1,6	7	8,2
Non communiqué	11	17,7	14	16,5
Total	62	100	85	100

❖ *Quelles sont leurs ressources ?*

Comme il faut s'y attendre avec ce profil de population, la grande majorité (43,5%), fraîchement arrivée en Belgique, se retrouve sans revenus.

Année	2011		2012	
	Nombre	%	Nombre	%
Ressources				
C.P.A.S	22	35,5	22	25,9
Sans revenus	28	45,2	37	43,5
Allocations de chômage	1	1,6	2	2,4
Allocations de mutuelle	0	0,0	2	2,4
Travail	4	6,5	1	1,2
Pension de retraite	1	1,6	1	1,2
Allocations familiales	1	1,6	0	0,0
Autre ressource	3	4,8	8	9,4
Pension alimentaire	0	0,0	0	0,0
Non-communicé	2	3,2	12	14,1
Total	62	100	85	100

❖ *Quel est leur âge ?*

Ici, contrairement à la population générale accueillie, figure une part importante de personnes plus jeunes (35%), dans une tranche d'âge de 26 à 40 ans. Ce qui correspond aussi à la tendance générale des migrations de population relevée en Europe.

Année	2011		2012	
	Nombre	%	Nombre	%
Âge				
De 41 à 65	20	32	31	36
De 26 à 40	28	45	30	35
De 18 à 25	9	15	11	13
Non communiqué	0	0	5	6
De 66 à 99	1	2	8	9
De 10 à 17	4	6	0	0
Total	62	100	85	100

❖ *Quel est le motif de leur venue à l'Association ?*

Dans la situation de cette population, cinq raisons majeures – logement, droit des étrangers, ressources, aide administrative et santé – se dégagent plus ou moins équitablement et sans surprise. L'importance de la « santé » s'explique ici du fait que notre partenaire de réseau « Fedasil » demande systématiquement les accompagnements de leurs bénéficiaires incapables d'effectuer seuls les déplacements vers la prise en charge de soins.

Année	2011		2012	
	Nombre	%	Nombre	%
Motifs de venue				
Logement	14	22,6	13	15,3
Droit des étrangers - Justice	10	16,1	16	18,8
Santé	6	9,7	19	22,4
Ressources + Besoins de base	13	21,0	16	18,8
Emploi - Formation	1	1,6	3	3,5
Aide administrative au bureau	8	12,9	13	15,3
Budget	1	1,6	0	0,0
Enfance - Jeunesse	7	11,3	4	4,7
Ecoute - Réorientation	2	3,2	1	1,2
Total	62	100	85	100

❖ *Quelles démarches à faire et combien ont été accomplies avec ces personnes?*

Sur **135** accompagnements réalisés pour **48** personnes, 60% ont été réalisés vers des prises en charge médicale (santé), pour la grande majorité demandés par Fedasil.

Année	2011		2012	
	Nombre	%	Nombre	%
Accompagnements				
Logement	9	13,8	9	6,7
Santé	14	21,5	81	60,0
Justice	5	7,7	11	8,1
Aide administrative au bureau	7	10,8	13	9,6
Ressources	9	13,8	8	5,9
Enfance et Jeunesse	13	20,0	3	2,2
Administration	0	0,0	8	5,9
Réorientation	3	4,6	0	0,0
Budget	0	0,0	0	0,0
Emploi et Formation	1	1,5	0	0,0
Droit des étrangers	4	6,2	2	1,5
Total	65	100	135	100



V. QUELQUES FAITS MARQUANTS

L'événement !

L'événement de cette année 2012 est sans conteste l'autorisation obtenue du Service Public Fédéral des Finances par « Les Amis d'Accompagner », de pouvoir délivrer les attestations de déductibilité fiscale des libéralités à ses donateurs !

L'agrément par l'asbl SOCIALware

Sur proposition du Centre de Philanthropie de la Fondation Roi Baudouin, « Les Amis d'Accompagner » a été agréée par l'asbl SOCIALware. Ce projet contribue à améliorer l'efficacité des asbl belges et luxembourgeoises à vocation sociale, en leur offrant un point d'accès unique aux programmes de donations de produits informatiques les plus demandés tels que Microsoft, CISCO, Symantec, etc. Il est réalisé avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin et de la Loterie Nationale.

Réalisations

❖ Nouveautés informatiques

Cette année a été particulièrement riche en améliorations de l'efficacité de l'outil informatique :

- ✚ Installation de Microsoft 2010 sur le réseau PC ;
- ✚ Nouveaux PC, et mise en réseau du nouveau PC portable;
- ✚ Travaux d'accroissement de la visibilité du site web ;
- ✚ Implémentation de signatures « courriel » pour les salariés et les membres de la Direction ;
- ✚ Nouveaux agendas électroniques.

❖ Une nouvelle équipe d'accueil social

Avec comme objectif premier de seconder la professionnelle sociale dans l'orientation des bénéficiaires, l'année 2012 a vu la concrétisation d'un des objectifs de l'Association : créer une équipe d'« accueil social ». Composée de deux anciennes assistantes sociales et de bénévoles routiniers, cette équipe a pu et a su démontrer toute son utilité et son savoir-faire dès sa création.

❖ Recrutements

Les recrutements furent une fois de plus à l'ordre du jour cette année ! Une bonne dizaine de nouveaux bénévoles de tous ordres – accueil, accueil social, accompagnants – ont rejoint l'asbl.

❖ Formations

Chaque année, l'Association organise des formations obligatoires pour ses bénévoles de l'accueil social et pour ses accompagnants. L'accent a été mis cette fois sur une prise de conscience des conditions de vie des nombreuses personnes qu'ils aident. Pour cela, des visites de centres d'accueil des plus défavorisés ont été organisées : Convivial, Samu Social et restaurant social Poverello.

❖ Presse

« Les Amis d'Accompagner » a fait l'objet de plusieurs articles parus dans une presse spécialisée. Philanthropie.be (magazine de la Fondation Roi Baudouin), Revue Sainte-Rita, Télé Sainte-Anne, Vivre Ensemble, et Organe de presse de l'Évêché, ont ainsi contribué à étendre davantage encore la renommée de l'Association.

❖ Petits outils de visibilité

L'Association s'emploie à améliorer en permanence sa visibilité : à cet effet, des « écharpes » et des « ballons » à ses couleurs et son logo, ont été confectionnés.

Animations

❖ Organisation d'une représentation théâtrale

La salle « Vita » de la Basilique de Koekelberg a servi une nouvelle fois de cadre à la compagnie du « Théâtre du Chenois », venue jouer avec le talent qui leur est reconnu, la comédie de Robert Lamoureux « Diable d'homme ». Les nombreux amis et sympathisants ont eu l'occasion d'applaudir à tout rompre une prestation sans faille!

❖ Accueil du Supérieur général

La première visite du Supérieur général de la Congrégation des Religieux de l'Assomption à l'asbl méritait bien le décalage du dîner traditionnel des bénévoles ! Il fallait bien l'accueillir en « grande pompe » et lui montrer le « cœur » qui bat en son sein pour les plus démunis de tous horizons! Il semble bien que l'hôte de l'Association soit retourné à Rome, convaincu du dynamisme, du rayonnement et de l'efficacité de celle-ci.

❖ Barbecue des bénévoles et amis

Reporté en 2011 en raison du « 10ème anniversaire », le cinquième barbecue géant, organisé dans le cadre verdoyant du « Refuge » à Berchem, a réuni une soixantaine de bénévoles et d'amis ! Comme le soleil était aussi de la partie, beaucoup ont joué les prolongations. Une occasion supplémentaire de resserrer les liens amicaux et de souder l'équipe.

❖ Rencontres

« Les Amis d'Accompagner » accueille et visite chaque année nombre d'associations intéressées par son travail ou par une éventuelle collaboration.

✚ *Vélo Jaune* : service de parrainage pour mamans en difficultés.

✚ *Holding SNCB* : projet européen (sur 2 ans) d'aide aux sans-abris/personnes en errance des trois gares du centre de Bruxelles.

- ✚ *Solistgil* : projet du Service des soins à domicile du CPAS de Saint Gilles, qui prévoit l'aide à domicile de personnes âgées, handicapées, malades, par des bénévoles qui remplissent les petits boulots que les professionnels ne font pas.
- ✚ *Parle avec elle* : nouveau projet de Médecins du Monde – en cours d'élaboration lors de la rencontre –, opérationnel sur Bruxelles et Anvers au 4ème trimestre 2012.
Complémentaire au CASO (réinsertion des « sans papiers » dans le système de soins), il vise particulièrement l'écoute et l'accès aux soins de santé des femmes en situation précaire.
- ✚ *Ligue braille*, aide aux personnes aveugles et mal voyantes, et *Convivence*, projet offrant une « table de logements » comme activité principale.
- ✚ *SEMJA de Molenbeek* : Service d'Encadrement de Mesures Judiciaires Alternatives.
- ✚ *CPAS Saint Gilles* : Centre Public d'Aide Sociale.
- ✚ *Fami Home* : service d'aide aux personnes en situation de logement récent, issues de la rue.
- ✚ *La Maison des Savoirs* : une des nombreuses actions culturelles initiées par ATD Quart Monde en réponse à la grande pauvreté. Celle-ci propose plusieurs moments de créations, des ateliers artistiques, et des visites culturelles.

❖ Réunions

L'Association participe activement aux réunions organisées sur le plan communal : Koecoon et Cohésion sociale de Koekelberg.

❖ Stagiaires

L'Association a pris en charge le stage d'un étudiant en master de l'ICHEC, chargé d'élaborer ses procédures comptables, et celui d'une étudiante en 2^{ème} année d'assistante sociale.

VI. UNE PETITE HISTOIRE QUI SE PROLONGE

Année **2012** : onze ans déjà d'existence ! Avec ses hauts et ses bas, comme toute histoire humaine, voici la petite histoire de l'asbl.

Année 2000 : La Congrégation des Religieux de l'Assomption lance un appel à projets tournés vers les pauvres. **Le projet belge**, visant à accompagner physiquement les personnes en difficulté vers les institutions susceptibles de leur venir en aide, **est adopté**.

Année 2001 : Ainsi naît l'asbl « **Accompagner** » le **19 mars 2001**. Des locaux sont loués et du personnel professionnel engagé. Une équipe de bénévoles ayant répondu à l'appel à projet démarre les premières missions.

Année 2004 : L'« **Action Vivre Ensemble** » décide de soutenir **Accompagner**. Ce soutien financier sera renouvelé en 2007, 2009 et 2011 aux « **Amis d'Accompagner** ».

Année 2005 : « **Accompagner** » devient membre de la Société Saint-Vincent-de-Paul.

Année 2006 : L'asbl « **Les Amis d'Accompagner** » est créée, avec comme objectif prioritaire d'associer davantage les bénévoles à la vie du projet : ceux-ci s'engagent ainsi à subvenir, par leurs actions, aux frais courants de l'Association, et à prendre en charge, à terme, les salaires.

Année 2007 : Reconnaissance de l'action spécifique d'« **Accompagner** », d'une part par l'octroi d'une aide financière du **Fonds Pauvreté** géré par la **Fondation Roi Baudouin**, et d'autre part par la remise du **prix du civisme de la commune de Koekelberg**.

Année 2009 : « Les Amis d'Accompagner » a l'honneur d'être placés « **Sous le Haut Patronage de Son Altesse la Princesse Astrid** » pour deux ans.

Année 2010 : « Les Amis d'Accompagner » voit son projet accepté par la **COCOF** pour les années **2011-2015** dans le cadre du « **projet Communal de Koekelberg de Cohésion sociale** ».

Année 2011 : **Son Altesse Royale La Princesse Astrid** offre son Haut Patronage pour une durée de cinq ans aux « Amis d'Accompagner ». Et « Accompagner » fête ses **dix ans d'existence** le 15 mai ! « Les Amis d'Accompagner » signe une convention de trois ans avec l'« Action Vivre Ensemble ».



Année 2012 : Cette année fut celle des bénévoles. Jamais, ils ne se sont autant impliqués dans le fonctionnement quotidien de l'Association. Sur le plan financier, le S.P.F. des Finances nous a autorisé à **délivrer les attestations d'exonération fiscale** au nom des « Amis d'Accompagner ».

VII. LES COMPTES

Aperçu comptable 2012

BILAN 2012	2012	2011
ACTIFS IMMOBILISES (II + III + IV)	5.058,45	6.978,33
II. Immobilisations incorporelles(ann. II)	693,33	924,44
210000 PROGRAMME COMPTABLE	1.155,55	1.155,55
210009 AMORTISSEMENT PROGRAMME COMPTABLE	-462,22	-231,11
III. Immobilisations corporelles(ann. III)	4.209,72	5.898,49
C. Mobilier et matériel roulant	811,46	1.818,68
240000 MATERIEL DE BUREAU	3.479,87	3.479,87
240009 AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU	-2.668,41	-1.661,19
E. Autres immobilisations corporelles	3.398,26	4.079,81
260000 AMENAGEMENT DES LOCAUX	5.706,73	6.063,68
260009 AMORT AMENAGEMENT DES LOCAUX	-2.308,47	-1.983,87
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	155,40	155,40
286000 GARANTIES DEPOSEES	155,40	155,40
ACTIFS CIRCULANTS (VII + IX + X)	63.534,08	71.315,31
VII. Créances à un an au plus	577,01	152,00
405000 COMPTES FOURNISSEURS DEBITEURS		152,00
416100 CREANCES SUR PERSONNEL	177,40	
416700 AUTRES CREANCES	399,61	
IX. Valeurs disponibles	62.424,72	70.730,16
550000 BKCP	8.925,60	12.440,23
550100 BKCP - COMPTE D'EPARGNE	52.005,12	55.391,93
570001 CAISSE TIMBRES	1.494,00	2.898,00
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	532,35	433,15
490000 CHARGES A REPORTER	532,35	400,45
491000 PRODUITS ACQUIS		32,70
TOTAL DE L'ACTIF	68.592,53	78.293,64
FONDS SOCIAL	54.447,15	60.992,84
100000 PATRIMOINE	60.992,84	60.992,84
141000 Résultat de la période en cours	-6.545,69	
DETTES	14.145,38	17.300,80
440000 FOURNISSEURS	5.597,78	5.409,27
444000 FACTURES A RECEVOIR	60,94	
455000 REMUNERATIONS DUES		2.858,28
456000 PECULE DE VACANCES	7.806,66	8.371,11
489900 AUTRES DETTES		490,08
492000 CHARGES A IMPUTER		12,06
493000 PRODUITS A REPORTER	680,00	160,00
TOTAL DU PASSIF	68.592,53	78.293,64

Balance analytique croisée 2012

Compte	Libellé	Débit	Crédit	Solde
612400	NOURRITURE	111,17		
612420	AUTRES FOURNITURES	14,95		
613130	ASSURANCES RC OBJECTIVE	84,37		
613220	COTISATIONS POUR SERVICE SOCIAL	162,00		
613225	COTISATIONS POUR SERVICES JURIDIQUES	395,00		
613500	MISSIONS D ACCOMPAGNEMENT	1.157,29		
BENEFICIAIRES		1.924,78	0,00	-1.924,78
612300	FOURNITURES DE BUREAU	81,20		
612400	NOURRITURE	734,53		
612420	AUTRES FOURNITURES	93,27		
613120	ASSURANCES ACC TRAV BENEVOLES	398,58		
613140	ASSUR.ACCIDENTS..CORP. -	277,62		
613220	COTISATIONS POUR SERVICE SOCIAL	50,00		
613230	PARTICIPATIONS AUX FRAIS EVENEMENTS	275,00		
613550	LOCATIONS POUR EVENEMENTS	125,00		
614340	CADEAUX - EMPATHIE	170,15		
614350	SUPPORTS GRAPHIQUES	229,90		
BENEVOLES		2.435,25	0,00	-2.435,25
730000	SUBSIDES COCOF		25.727,34	
730100	SUBSIDES COCOF NON MARCHAND	0,00		
749001	DONS ATTESTATION FISCALE		10.737,45	
749002	DONS DIVERS		15.664,81	
749004	DONS AA		30.000,00	
749005	DONS D'AUTRES ASSOCIATIONS		5.000,00	
749006	DONS SVDP		3.214,00	
FINANCEMENT		0,00	90.343,60	+90.343,60
614100	CATALOGUES ET IMPRIMES	2.803,57		
FLYERS		2.803,57	0,00	-2.803,57
612150	FRAIS POSTAUX ET RECOMMANDES	1.053,39		
612300	FOURNITURES DE BUREAU	641,02		
614100	CATALOGUES ET IMPRIMES	313,80		
FRAIS ADMINISTRATIFS		2.008,21	0,00	-2.008,21
640001	TAXE SUR LES ASBL	94,17		
640100	PRECOMPTE MOBILIER	140,35		
656000	FRAIS BANCAIRES	99,60		
750200	INTERETS BANCAIRES		779,03	
IMPOTS-TAXES		334,12	779,03	+444,91
611020	MISE A JOUR LOGICIEL	175,45		
612100	TELEPHONE-FAX-INTERNET	636,21		
612330	FOURNITURES INFORMATIQUES < 1000 €	1.742,99		
612340	LOGICIELS < 1000 €	260,09		
INFORMATIQUE		2.814,74	0,00	-2.814,74
610000	PARTICIPATION FRAIS DE LOCAUX	5.952,00		
611000	ENTRETIEN DES LOCAUX	319,50		
612410	FOURNITURES NETTOYAGE BUREAU	7,74		
612420	AUTRES FOURNITURES	13,00		
613110	ASSURANCES INCENDIE	168,88		
LOCAUX		6.461,12	0,00	-6.461,12

Compte	Libellé	Débit	Crédit	Solde
612150	FRAIS POSTAUX ET RECOMMANDES	6,40		
612400	NOURRITURE	75,00		
613200	PRESTATIONS CONTROLES COMPTABLES	447,70		
613228	FRAIS SECRETARIAT SOCIAL	2.546,70		
614340	CADEAUX - EMPATHIE	16,50		
617000	PERSONNEL INTERIMAIRE	8.895,90		
620200	REMUNERATIONS EMPLOYES	53.044,75		
621010	COTISATIONS PATRONALES ONSS	13.671,01		
623100	ASSURANCES ACCIDENTS DU TRAVAIL	429,76		
623110	ASSURANCES PROTECTION DU TRAVAIL	99,36		
623130	ABONNEMENTS SOCIAUX	446,00		
623150	AUTRES CHARGES SALARIALES	640,80		
625000	Provisions Pécules de vacances	7.806,66		
625100	Utilisations Prov Pécules de vacances		8.371,11	
740200	RECUP FRAIS PERSONNEL		2.225,33	
740900	EXONERATION PAIEMENT DU PP		132,57	
PERSONNEL SALARIES		88.126,54	10.729,01	-77.397,53
614100	CATALOGUES ET IMPRIMES	358,00		
RAPPORT ANNUEL		358,00	0,00	-358
612100	TELEPHONE-FAX-INTERNET	1.286,97		
TELECOMMUNICATIONS		1.286,97	0,00	-1.286,97
613000	REDEVANCES BREVETS, LICENCES, DRT	117,25		
613230	PARTICIPATIONS AUX FRAIS EVENEMENTS	300,00		
613550	LOCATIONS POUR EVENEMENTS	270,00		
656000	FRAIS BANCAIRES	6,00		
749003	PIECE DE THEATRE		2.769,10	
THEATRE 2012		693,25	2.769,10	+2.075,85
AMORTISSEMENTS		1.919,88		-1.919,88
TOTAUX GENERAUX	Résultat de la période en cours	111.166,43	104.620,74	-6.545,69

Résultat négatif de -6.545,69 EUR.

Sur notre site www.accompagner.be, à la rubrique « Documents » : sous-rubriques « Informations comptables », figurent les chiffres comptables annuels (bilans) tels qu'ils auront été approuvés par le réviseur d'entreprises.

Budget 2013

ASBL LES AMIS D'ACCOMPAGNER		BUDGET-2013
		DEPENSES
DEPENSES		
LOCAUX		7.500
FRAIS_ADMINISTRATIFS		2.000
PUBLICITE - LETTRE INFO - RAPPORT		4.500
BENEFICIAIRES - MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT		2.500
BENEVOLES		2.500
TELECOMMUNICATION-OUTILS SOCIAUX		2.500
PERSONNEL		110.000
FRAIS FINANCIERS - IMPOTS		500
INFORMATIQUE - ORDINATEURS - LOGICIELS		4.000
TOTAL DES DEPENSES BUDGETEES		136.000
		ENTREES
ENTREES		
INTERETS BANCAIRE		500
C.O.C.O.F.		26.000
DONS VIVRE ENSEMBLE		5.000
DONS REGULIERS ESPERES		20.000
DONS CONGREGATION DE L'ASSOMPTION VIA AISBL		50.000
DONS EXCEPTIONNELS		0
DONS ACTIVITE THEATRE		3.500
		105.000
ENGAGEMENT DE NOS AVOIRS (perte de l'exercice)		31.000
TOTAL DES ENTREES BUDGETEES		136000

VIII. SOUTENIR L'ASSOCIATION

Face à la détresse humaine, soutenir c'est agir. Et agir c'est refuser la fatalité, c'est offrir une voie de solution vers une nouvelle place durable dans notre société, à ceux qui ont tout perdu, ou presque. C'est ce que « Les Amis d'Accompagner » tente au quotidien. Et soutenir « Les Amis d'Accompagner », c'est l'occasion donnée à chacun d'agir à son tour.

L'Association est transparente : ses comptes figurent sur son site web (www.accompagner.be) et y sont accessibles à tous. Ils sont systématiquement vérifiés chaque année par un réviseur d'entreprise.

Soutenir « Accompagner » par un don

L'action spécifique d'accompagnement de l'Association est aussi et surtout le fruit de la générosité des donateurs. Un don peut être effectué sur le compte bancaire

IBAN BE25 1142 6095 4582

(Asbl "Les Amis d'Accompagner", rue des Braves 21,
1081 Koekelberg, et en zone communication « DON »)

À noter que le site de l'Association www.accompagner.be offre toutes les facilités pour effectuer un don : en ligne, par « Paypal », et par carte de crédit.

L'attestation fiscale est délivrée si la totalité des dons d'une année atteint 40 € minimum. Pour la première fois, elle est directement octroyée par « Les Amis d'Accompagner ».

Soutenir « Accompagner » par un ordre permanent

Un ordre permanent permet aux « Amis d'Accompagner » de concrétiser durablement et plus efficacement encore le soutien aux plus déshérités. Il permet en effet de réduire les coûts liés aux appels de fonds que l'asbl doit engager pour garantir le minimum de 25% de contributions en dons nécessaires pour être reconnu par le SPF des Finances.

Soutenir « Accompagner » par un autre moyen

Une fois l'avenir de sa famille assuré, il se peut que l'on ait à cœur de soutenir la cause des « Amis d'Accompagner ». La rédaction du testament est l'occasion de prolonger les valeurs et les idéaux de vie. Le legs testamentaire et l'assurance vie sont d'autres moyens bien réels pour aider l'Association.

Le legs

Un legs peut être effectué sous forme d'argent liquide ou de biens immobiliers en incluant « Les Amis d'Accompagner » comme bénéficiaire dans le testament. La procédure est simple et cette option peut réduire de façon non-négligeable les impôts que la succession aura à payer.

L'Assurance-vie

Il est aussi possible de nommer « Les Amis d'Accompagner » comme titulaire ou bénéficiaire d'une police d'assurance vie existante ou nouvelle. Le montant du don étant souvent supérieur aux primes payées, cela permet ainsi de léguer un don plus important qu'envisagé initialement.



IX. « ENSEMBLE, PAS À PAS »

« Ensemble, pas à pas », avec tous ses bénévoles, ses bienfaiteurs et son réseau de partenaires, en application de son slogan, « Les Amis d'Accompagner » fait la différence chaque jour contre l'exclusion des plus déshérités en les accompagnant sur le terrain, pour les aider à se reprendre en mains, à se réintégrer, et pour pouvoir tout simplement (re)vivre.

Le projet de l'Association a vocation de se développer. Les besoins d'accompagnement sont immenses, et seule, l'Association ne peut pas réussir. Elle compte donc toujours sur de nouvelles forces vives.

Devenir bénévole

Ici comme ailleurs, c'est le formidable soutien et la générosité des bénévoles qui permettent aux « Amis d'Accompagner » de réussir aussi pleinement sa mission d'accompagnement physique sur le terrain. Ils y donnent le meilleur d'eux-mêmes.

Il est loisible à tout un chacun de rejoindre l'Association, soit en la contactant via son site internet www.accompagner.be, soit en laissant ses coordonnées au 02 411 87 54.

Des partenaires actifs

Comme ce rapport le démontre, le réseau de l'Association est central dans le développement de son action. Nombre d'associations et d'organismes publics ou privés viennent en aide eux aussi à ces personnes précarisées dont certaines nécessiteraient un accompagnement qu'ils ne peuvent ou ne savent pas leur offrir. Tous sont les bienvenus dans notre réseau : ils n'ont qu'un signal à donner pour que l'Association réponde présent et prenne en charge ses accompagnements, soit via le site internet, soit en la contactant au 02 310 08 51.

Des entreprises socialement engagées

Et pourquoi ne pas rêver ?

Toute entreprise peut devenir actrice dans l'aide à apporter aux plus déshérités d'entre nous. Et celle qui retrouverait dans « Les Amis d'Accompagner » ses propres valeurs et l'idéal social qu'elle défend, peut le faire de diverses manières :

- ✚ En offrant aux « Amis d'Accompagner » son **mécénat**,
- ✚ En lui faisant un **don** sur le compte IBAN BE25 1142 6095 4582,
- ✚ En sensibilisant son personnel au projet de « Les Amis d'Accompagner », voire ses partenaires et clients,
- ✚ En mettant une annonce publicitaire dans le programme d'événements organisés par « Les Amis d'Accompagner »,
- ✚ ...

N'est-ce pas là un magnifique challenge et une occasion unique de soutenir une petite asbl qui ne demande qu'à grandir pour offrir son service à toujours davantage de nécessiteux ?



Siège social

Rue des Braves 21,

1081 Bruxelles

Compte bancaire des

Amis d'Accompagner

114-2609545-82 – 1081 Bruxelles

IBAN BE25114260954582

BIC BKCPBEB1BKB

Accueil et correspondance

Rue Félix Vande Sande 40,

1081 Bruxelles

Tél. 02.411.87.54

Fax 02.411.54.51

Internet www.accompagner.be

E-mail bruxelles@accompagner.be

N° national 0879.434.959